

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 14 septembre 2018

5^{ème} Commission

N° CP-2018-8-5-1

Service instructeur

DEAA - direction europe, attractivité et
aménagement

Service consulté

PROGRAMME ACTION COEUR DE VILLE CONVENTION-CADRE PLURIANNUELLE POUR LA COMMUNE DE GUEBWILLER

Résumé : Il est proposé d'approuver la convention-cadre pluriannuelle du programme « Action cœur de Ville » pour la commune de GUEBWILLER.
Ce programme doit répondre à des problématiques de renouveau et de développement du bourg centre de GUEBWILLER.
Le Département du Haut-Rhin signataire de cette convention, sera impliqué dans le Comité de suivi du projet. A cette fin, il est proposé de désigner un élu titulaire et un élu suppléant pour siéger dans ce Comité.
Il est enfin précisé que notre collectivité accompagnera les actions retenues dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie et de ses dispositifs de droit commun.

Le programme national « Action cœur de ville » a pour objet de conforter les villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie par une approche globale et coordonnée entre les acteurs en faveur de la mise en œuvre de projets de renforcement des « cœurs de ville » portés par les communes-centres et leurs intercommunalités.

La Commune de GUEBWILLER a été identifiée conjointement par l'Etat et la Région Grand Est comme bénéficiaire du programme « Action cœur de ville » au même titre que 221 autres villes françaises, dont 23 villes au sein du Grand Est, aux côtés de COLMAR et MULHOUSE.

La Ville de GUEBWILLER et la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER (CCRG) en sont les collectivités dites bénéficiaires.

A cet effet, une convention-cadre pluriannuelle doit être établie et signée au plus tard le 30 septembre 2018 avec l'Etat et les différents partenaires financeurs et locaux, selon le règlement national régissant le dispositif.

I. Le contenu de la convention-cadre pluriannuelle

1. Le territoire et ses problématiques

Ville bourg-centre de 12 000 habitants, GUEBWILLER rayonne dans la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER (CCRG), forte de 19 communes et d'environ 40 000 habitants.

Les problématiques relevées pour cette commune sont les suivantes :

- une part importante du locatif privé inadapté et des logements sociaux, avec un fort taux de vacance, un cadre bâti dégradé dans le centre ancien et une paupérisation du centre-ville ;
- une présence de friches industrielles et un appareil commercial et artisanal actif mais vulnérable (fort taux de vacance des cellules commerciales et concurrence des pôles commerciaux de COLMAR, MULHOUSE/KALIGONE, CERNAY) ;
- une faiblesse des transports en commun entre la vallée du Florival et MULHOUSE et COLMAR ;
- la perte de certaines fonctions de centralité (fermeture de la Sous-préfecture, de l'UFRM, de la maternité, des Prud'hommes...).

Face au déclin industriel et économique, la Ville de GUEBWILLER se doit aujourd'hui de mettre en œuvre différents programmes destinés à lui redonner dynamisme et attractivité.

2. Le programme « action cœur de ville » de GUEBWILLER

Les parties à la convention-cadre seront les collectivités bénéficiaires, à savoir la Ville de GUEBWILLER et la CCRG, et les partenaires financeurs : l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, Action Logement, l'ANAH, la Région Grand Est, le Département du Haut-Rhin.

D'autres partenaires locaux seront également associés : l'Etablissement Public Foncier d'Alsace, l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne, les Chambres consulaires, le Commissariat du Massif des Vosges, le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, l'Office Public de l'Habitat, Habitats de Haute-Alsace.

La convention-cadre durera jusqu'au 31 décembre 2024 et sera complétée par des avenants annuels d'adaptation du programme d'actions.

Une phase d'initialisation de 18 mois sera conduite (diagnostic et détail du projet de redynamisation du cœur de ville), suivie d'une phase de déploiement de 5 ans maximum avec des engagements financiers des partenaires jusqu'au 31 décembre 2022, les délais de paiement pouvant courir jusqu'au terme de la convention.

L'engagement général des parties et notamment des partenaires financeurs portera sur une instruction dans les meilleurs délais des propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les collectivités bénéficiaires et une mobilisation des ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

La gouvernance du programme comprendra un directeur de projet (agent de la ville), une équipe projet (Ville de GUEBWILLER et CCRG) et un Comité de projet qui validera les orientations et suivra l'avancement du programme.

Le Comité de projet se réunira a minima tous les trimestres et comprendra :

- Le Maire de GUEBWILLER, Président du comité ;
- Les membres de l'équipe projet ;
- Le Sous-préfet de THANN-GUEBWILLER, référent départemental de l'Etat ;
- Les représentants des partenaires financeurs (dont le Département) et des partenaires locaux.

Il est proposé de désigner Monsieur Alain GRAPPE, en tant que titulaire, et Madame Karine PAGLIARULO, en tant que suppléante, pour représenter le Département du Haut-Rhin au sein du Comité de projet.

3. Les projets et actions de la convention-cadre

5 axes thématiques d'actions ont été identifiés dans la convention-cadre :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.

A l'issue de la phase d'initialisation, des avenants annuels à la convention-cadre viendront adapter le programme d'actions.

La mise en œuvre des actions matures (AM), reprises dans le tableau ci-dessous, est déjà intégrée dans la convention-cadre :

Réf.	Description succincte	Début de réalisation	Budget (€ HT)	Partenaires financeurs concernés
AM.1	Réhabilitation de la friche Carto-Rhin de l'hypercentre	Sept. 2018	4,2 M€	Ville Etat - DSIL Région
AM.2	Création d'un pôle multimodal d'accueil d'entrée de ville	Oct. 2018	500 000 €	Ville
AM.3	Mise en place de points bleus (bornes de recharge pour les camping-cars)	Janv. 2019	120 000 €	CCRG
AM.4	Réhabilitation de l'église Notre Dame	2019	12 M€	Ville Etat – DRAC Fondation du Patrimoine
AM. 5	Valorisation et ouverture du parc de la Neuenbourg	Oct. 2018	160 000 €	Ville Massif des Vosges ?
AM. 6	Aménagement d'un pôle culturel et touristique au château de la Neuenbourg*	Oct. 2018	3,4 M€	CCRG Etat (contrat de ruralité + DRAC) Région Département*
Total			20,38 M€	

**L'aménagement d'un pôle culturel et touristique au château de la Neuenbourg est soutenu au titre des projets structurants du Contrat de Territoire de Vie Florival, Vignoble, Plaine du Rhin 2014-2019 à hauteur de 105 000 €, soit 20 % d'une dépense subventionnable de 525 000 €.*

II. Le Département du Haut-Rhin, partenaire financeur

Le Département du Haut-Rhin ayant été identifié en tant que partenaire financeur de ce programme, la collectivité a été invitée à participer à la réunion de lancement le 13 juillet dernier.

Les éléments de cadrage du programme sont repris dans la convention-cadre (diagnostic, axes thématiques des projets d'action, périmètre d'intervention, gouvernance, plan global de financement, calendrier).

Le Département consulté par la Ville de GUEBWILLER sur le projet de convention-cadre a formulé des observations examinées, comme celles des autres partenaires, par le comité technique de projet le 21 août 2018. La convention a ensuite été validée par le comité régional d'engagement.

La collectivité départementale n'ayant pas créé de dispositifs spécifiques relatifs aux contrats de ville ou aux contrats de ruralité lors de leur signature, la contribution du Département du Haut-Rhin repose sur ses compétences légales issues notamment de la Loi NOTRe du 7 août 2015.

La contribution du Département du Haut-Rhin s'inscrira :

- d'une part, dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie (CTV) Florival, Vignoble, Plaine du Rhin 2014-2019 ;
- d'autre part, dans le cadre des dispositifs départementaux de droit commun existants ou qui pourraient être créés au cours de la période d'effectivité de la convention et auxquels les actions qui y seront inscrites pourront prétendre ;

Le Département pourra ainsi intervenir dans le cadre du programme « Action cœur de ville » au regard du CTV en cours et des dispositifs de droit commun en place ou qui seraient créés en fonction des actions qui seront inscrites dans les avenants annuels prévus par la convention.

La contribution du Département sera, enfin, complétée par un apport en ingénierie qui s'appuie sur l'expertise des services départementaux et des agences et satellites du Département (ADAUHR, ADT, ADIL,...).

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la convention-cadre pluriannuelle du programme « Action cœur de Ville » pour la commune de GUEBWILLER, jointe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer ;
- de désigner Monsieur Alain GRAPPE, en tant que titulaire, et Madame Karine PAGLIARULO, en tant que suppléante, pour représenter le Département du Haut-Rhin au sein du Comité de projet, organe de gouvernance du programme.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT